

## Taxer l'effort sylvicole

L'accroissement de la valeur foncière et du fardeau fiscal est inquiétant pour les producteurs de bois de la forêt privée, car il mine la rentabilité de leurs activités sylvicoles. Au cours des 18 dernières années, le fardeau fiscal des propriétaires forestiers québécois a augmenté de 197 % pour l'ensemble du Québec, mais certaines régions comme le Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches et l'Estrie ont subi des augmentations supérieures à 250 %! Les taxes municipales par unité d'évaluation forestière ont ainsi augmenté de 6,2 % en moyenne par année durant cette période.

À l'opposé, le prix moyen du bois n'a pas connu de hausses semblables, ce qui a réduit la rentabilité déjà faible des travaux d'aménagement forestier. Plusieurs producteurs de bois se questionnent donc sur l'avenir de leur métier qui pourtant, garantit près de 20 % de l'approvisionnement des usines de transformation du bois à travers le Québec. D'ailleurs, il ne manque pas de preneurs pour les lots des producteurs de bois de la forêt privée, car de nombreux spéculateurs ou citadins sont à la recherche d'une terre à bois. Dans de nombreux cas, ces nouveaux propriétaires changent toutefois la vocation de la forêt qui n'est plus prioritairement destinée à la production de bois, mais plutôt à l'investissement et à la villégiature.

### Les chiffres

Pour dresser ce constat, la *Fédération des producteurs forestiers du Québec* a analysé l'évolution de plus de 50 000 unités d'évaluation de terrain forestier dans l'ensemble des municipalités du Québec sur une période de 18 ans, à partir du sommaire du rôle d'évaluation foncière tenu par le ministère des Affaires municipales et des Régions. Il s'agit d'un échantillon très important en regard des 130 000 propriétaires forestiers que l'on retrouve au Québec.

Le tableau 1 montre les hausses relatives des taxes municipales des propriétaires forestiers au cours des 18 dernières années. À titre de comparaison, les hausses de taxes municipales des propriétaires d'immeubles résidentiels imposables sont également fournies. L'accroissement plus rapide des taxes municipales imposées aux boisés permet de globalement constater un transfert du fardeau fiscal aux propriétaires forestiers. Notons qu'au cours de cette période, l'indice des prix à la consommation mesurant l'inflation a progressé de 37 % (IPC Québec), bien en deçà de la croissance du fardeau fiscal assumée par les producteurs forestiers.

**Tableau 1 : Évolution des taxes municipales des propriétaires forestiers québécois**

Régions administratives	Terrains boisés								Résidences unifamiliales	
	Valeur foncière moyenne par unité d'évaluation				Taxes municipales moyennes par unité d'évaluation				Valeur foncière	Taxes municipales
	Moyenne par unité 1997	Croissance 2015	Croissance 1997-2015	Croissance annuelle <sup>1</sup>	Moyenne par unité 1997	Croissance 2015	Croissance 1997-2015	Croissance annuelle <sup>1</sup>	Croissance annuelle <sup>1</sup>	Croissance annuelle <sup>1</sup>
Témiscamingue <sup>3</sup>	3 753 \$	12 537 \$	234 %	6,9 %	46 \$	130 \$	186 %	<b>6,0 %</b>	4,8 %	4,4 %
Bas Saint-Laurent	11 921 \$	37 781 \$	217 %	6,6 %	121 \$	396 \$	227 %	<b>6,8 %</b>	6,1 %	4,7 %
Capitale Nationale	23 769 \$	53 705 \$	126 %	4,6 %	181 \$	409 \$	126 %	<b>4,6 %</b>	7,4 %	4,1 %
Centre-du-Québec	13 000 \$	57 141 \$	340 %	8,6 %	112 \$	476 \$	325 %	<b>8,4 %</b>	6,7 %	6,4 %
Chaudière-Appalaches	15 901 \$	66 647 \$	319 %	8,3 %	154 \$	598 \$	289 %	<b>7,8 %</b>	7,3 %	5,3 %
Estrie	37 529 \$	138 624 \$	269 %	7,5 %	308 \$	1 113 \$	261 %	<b>7,4 %</b>	7,1 %	5,6 %
Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	6 214 \$	11 220 \$	81 %	3,3 %	89 \$	121 \$	37 %	<b>1,7 %</b>	5,7 %	3,6 %
Lanaudière	18 897 \$	54 367 \$	188 %	6,0 %	221 \$	400 \$	81 %	<b>3,4 %</b>	7,8 %	6,0 %
Laurentides	25 540 \$	92 673 \$	263 %	7,4 %	289 \$	718 \$	149 %	<b>5,2 %</b>	7,9 %	5,2 %
Mauricie	17 449 \$	56 408 \$	223 %	6,7 %	166 \$	520 \$	214 %	<b>6,6 %</b>	5,8 %	4,4 %
Outaouais	37 465 \$	67 695 \$	81 %	3,3 %	314 \$	509 \$	62 %	<b>2,7 %</b>	7,1 %	5,1 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	10 009 \$	39 713 \$	297 %	8,0 %	133 \$	410 \$	208 %	<b>6,4 %</b>	6,9 %	4,4 %
<b>Moyenne provinciale<sup>2</sup></b>	<b>17 865 \$</b>	<b>56 569 \$</b>	<b>217 %</b>	<b>6,6 %</b>	<b>167 \$</b>	<b>496 \$</b>	<b>197 %</b>	<b>6,2 %</b>	<b>7,2 %</b>	<b>5,0 %</b>

<sup>1</sup> Croissance annuelle composée de 1997 à 2015.

<sup>2</sup> Excluant les régions de Laval, Montréal, la Côte-Nord, le Nord du Québec, la Montérégie et l'Abitibi.

<sup>3</sup> Données insuffisantes pour l'Abitibi.

### Notes

- La valeur foncière et les taxes municipales sont exprimées par unité d'évaluation et non pas par unité de superficie.
- La superficie de l'unité d'évaluation peut varier d'une région à l'autre.

**Tableau 2 : Comparaison des taxes municipales moyennes et du prix moyen pondéré du bois de la forêt privée**

Année	Taxes municipales moyennes (\$/m <sup>3</sup> )	Prix moyen pondéré du bois (\$/m <sup>3</sup> )	Proportion des taxes municipales sur le prix moyen pondéré du bois
2005	2,99 \$	61,32 \$	4,9 %
2006	3,25 \$	58,29 \$	5,6 %
2007	3,42 \$	58,91 \$	5,8 %
2008	3,59 \$	57,43 \$	6,2 %
2009	3,77 \$	56,44 \$	6,7 %
2010	3,96 \$	51,68 \$	7,7 %
2011	4,12 \$	54,30 \$	7,6 %
2012	4,29 \$	57,48 \$	7,5 %
2013	4,60 \$	56,40 \$	8,1 %
2014	4,76 \$	57,80 \$	8,2 %
2015	5,02 \$	59,09 \$	8,5 %

**Note :**

Taxes municipales moyennes calculées pour un lot moyen de 40 ha et une récolte moyenne estimée à 2,47 m<sup>3</sup>/ha/an en forêt privée.

**Sources :**

Prix du bois : FPFQ. *Années multiples. Statistiques de mise en marché des bois de la forêt privée du Québec.*

Taxes foncières : FPFQ. 2016. *Évolution du fardeau fiscal des propriétaires forestiers de 1997 à 2015.*

**L'impact sur les producteurs forestiers**

Les taxes municipales occupent une part croissante des coûts de production de bois, comme le montre le tableau 2, dans un contexte où le prix du bois est relativement stable.

Au Québec, cet enjeu est d'autant plus critique que les forêts publiques, principales sources de concurrence des producteurs de bois sur terres privées, ne sont pas taxées, créant ainsi un écart de compétitivité entre les deux modes de tenures forestières.

La diminution de la rentabilité de la production de bois affecte le dynamisme des activités sylvicoles. Par conséquent, plusieurs municipalités rurales se privent ainsi de retombées liées à une plus grande mise en valeur des ressources des forêts privées (voir FCN+ sur les retombées économiques associées).

**Des solutions à notre portée**

Les taxes foncières des producteurs forestiers sont un enjeu dans tous les pays développés où les forêts privées contribuent à l'approvisionnement des usines de produits forestiers. Dans la vaste majorité de ces juridictions, la fiscalité foncière est utilisée pour encourager l'aménagement forestier et la récolte de bois dans les forêts privées. C'est notamment le cas dans la vaste majorité des États américains, en Ontario, en Suède, en Finlande et en Allemagne.

Ici, la *Fédération des producteurs forestiers du Québec* promeut la création d'une catégorie d'immeubles dans la *Loi sur la fiscalité municipale* qui permettrait aux municipalités qui le désirent de taxer distinctement les boisés sous aménagement des producteurs forestiers enregistrés en vertu de l'article 130 de *la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*.

La mise en œuvre de cette proposition permettrait aux élus municipaux de soutenir cette activités sur leur territoire, à l'aide d'un taux de taxation distinct. Le milieu municipal pourrait jouer un rôle plus actif dans la mise en valeur des ressources des forêts privées.

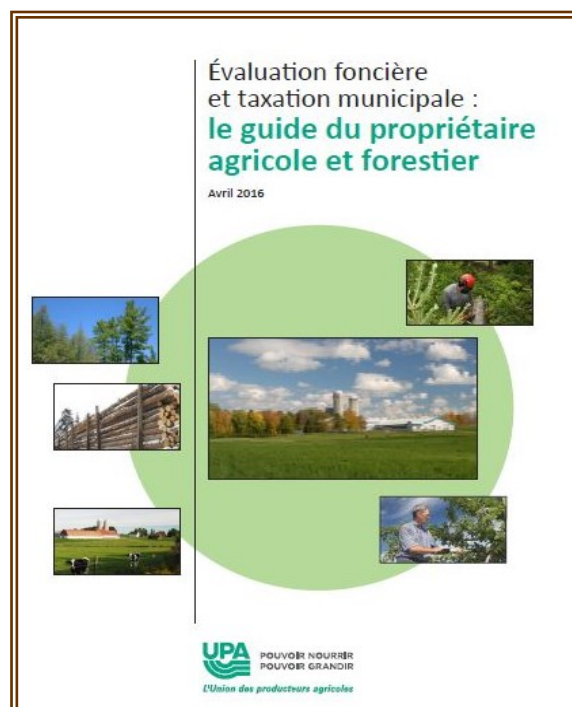
Actuellement, il est légalement impossible pour une municipalité d'imposer différemment ces boisés sous aménagement qui se retrouvent dans les diverses catégories possibles: non résidentielle, agricole, industrielle, six logements et plus, terrain vague desservi et résiduelle.

**Évaluation foncière et taxation municipale : bonification du guide pour les propriétaires forestiers**

L'Union des producteurs agricoles a bonifié le guide produit par la *Fédération des producteurs forestiers du Québec*. Il s'agit d'un outil indispensable pour les propriétaires souhaitant faire réviser leur évaluation foncière auprès de leur municipalité.

Les informations contenues dans ce guide favorisent la compréhension des paramètres utilisés pour déterminer la valeur foncière et le niveau de taxation d'un boisé. On y présente aussi les démarches que doivent entreprendre les contribuables pour demander une révision de leur évaluation foncière.

La version électronique du guide est disponible sans frais sur le site Internet de la FPFQ : Évaluation foncière et taxation municipale.



**Forêts de chez nous PLUS**

Pour recevoir la version électronique de cette infolettre : [www.foret.privee.ca](http://www.foret.privee.ca)  
 Pour mettre fin à votre abonnement : [bois@upa.qc.ca](mailto:bois@upa.qc.ca)

**Analyse et rédaction**

Vincent Miville, ing.f, M.Sc.  
 Marc-André Côté, ing.f, Ph.D.